



VOLETS

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé / Reçu le

17 MAI 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

Réserv
au
Monite
belge



23069328

N° d'entreprise . 0461.740.982

Nom

(en entier) . Pierre Marcolini Group

(en abrégé) .

Forme légale Société anonyme

Adresse complète du siège Rue du Bassin Collecteur 4, 1130 Bruxelles

Objet de l'acte : Réunion des actions dans les mains d'un actionnaire unique - Démission et nomination d'administrateurs - Nomination du président du conseil d'administration - Octroi de pouvoirs

Conformément à l'article 2:8 § 4 du Code des sociétés et des associations, la société constate que toutes ses actions sont détenues par VM2 Holdings Co., Ltd., société de droit japonais, ayant son siège à Roppongi Grand Tower 32F, 3-2-1 Roppongi, Minato-ku, Tokyo, Japon, depuis le 17 avril 2023.

* * *

Extrait des décisions de l'actionnaire unique du 17 avril 2023.

1. L'Actionnaire prend note de et accepte, pour autant que de besoin, la démission de M. Eytan Hanouna, M. David Belhassen, Mme. Ing Nan Shen, et M. Raphaël Toledano de leurs fonctions d'administrateur de la Société, à partir de la date des décisions présentes.
2. L'Actionnaire décide de nommer (i) M. Jérôme Louis Chouchan, (ii) M. Shinya Kushiya, (iii) Mme. Ekaterina Shitova, et (iv) M. Yasunori Shimizu, chacun élisant domicile au siège de la Société, en tant qu'administrateurs de la Société, à partir de la date des décisions présentes et pour un terme prenant fin après l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2028. L'exercice de leur mandat en tant qu'administrateur de la Société ne sera pas rémunéré.

* * *

Extrait des décisions écrites et unanimes des administrateurs du 17 avril 2023, conformément à l'article 7:95 paragraphe 2 du Code des sociétés et des associations.

1. Les administrateurs décident de nommer Mme. Jeanne Guillet en tant que président du conseil d'administration de la Société.
2. Les administrateurs décident d'autoriser les personnes suivantes, agissant individuellement, de représenter la Société et d'agir et de signer toute convention ou tout autre document, au nom et pour le compte de la Société, dans les matières suivantes et dans les limites monétaires suivantes :
 - a. en ce qui concerne les dépenses d'investissement (*capital expenditures*), Mme. Jeanne Guillet pour des montants inférieurs à EUR 70.000; et
 - b. en ce qui concerne les dépenses opérationnelles (*operational expenditures*), (i) Mme. Jeanne Guillet, M. Jérôme Louis Chouchan et M. Yasunori Shimizu pour des montants supérieurs à EUR 70.000 pour autant que les dépenses sont prévues dans le budget annuel et sont récurrentes dans le cours normal des activités, (ii) Mme. Jeanne Guillet pour des montants inférieurs à EUR 70.000, et (iii) M. Gavin Celen pour des montants inférieurs à EUR 35.000.

Mentionner sur la dernière page du Volet BAu recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)

Reservé
au
Moniteur
belge



Pour extrait conforme,

Pierre Marcolini
Administrateur délégué

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto	Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso	Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).